

INSCRIPTIONS

SCOLAIRES 2025 - 2026

A PARTIR DE FEVRIER

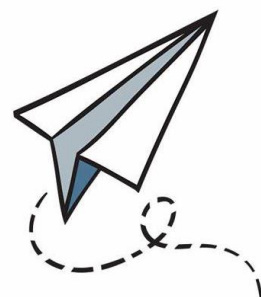
Qui est concerné ?

Les enfants nés en 2022

Qui entrent en maternelle et les enfants arrivants sur la commune.

Quels sont les documents à fournir ?

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Numéro CAF
- Certificat de radiation pour un changement d'établissement scolaire



Inscriptions auprès du
secrétariat de mairie uniquement :

Lundi mardi de 13h à 17h30

Jeudi vendredi de 9h à 12h30



MAIRIE DE TERRES DE BORD

144, rue du 8 mai 1945

27400 TERRES DE BORD

Tél: 02 32 50 63 19

mairieterresdebord@orange.fr